

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DE CUTRY
Séance du 11 décembre 2023 à 20 heures

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CUTRY se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du quatre décembre deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Ordre du jour :

1. Décision modificative.
2. Recensement de la population - Recrutement des agents recenseurs.
3. Contrat à durée déterminée - Service périscolaire.
4. Protection fonctionnelle - Intégration garantie contrat d'assurance.
5. Conventonnement au (GAR) Gestionnaire d'Accès aux Ressources – Mise en conformité.
6. Avis enquête Publique - Projet éolien à Fresnois-La-Montagne
7. Avenant à la convention de fonctionnement de service commun instruction ADS entre la Commune et l'Agglomération du Grand Longwy.
8. Présentation des rapports d'activités et des comptes administratifs 2021 et 2022 du Grand Longwy Agglomération.
9. Questions diverses

Etaient présents : M. Jean HUARD, Mme Sandrine HAUPTMANN, Mme Nathalie GENIER, M. Bernard HICK, Mmes Françoise KAYSER et Marie-Thérèse CEROTTI, M. Fabrice BOUDART, Mmes Sophie FLEUTOT et Claire PETIT, MM. Pierre PARRACCIANI et Jean-Baptiste COLIN.

Etaient excusés :

M. Jean-Claude PAGELOT a donné pouvoir à Mme Sandrine HAUPTMANN, M. Patrick VERDINI a donné pouvoir à M. Bernard HICK, Mme Brigitte HOUSSEMAND a donné pouvoir à M. Jean HUARD, M. Mickaël DI BARTOLOMEO a donné pouvoir à Mme Françoise KAYSER.

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste COLIN

Nombre de conseillers :

15 en exercice
11 Présents
15 Votants

Délibération n° 32-2023
Décision modificative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour.

DECIDE les virements de crédits suivants :

ARTICLE	LIBELE	MONTANT
6411	Personnel titulaire	+ 5 000 €
60612	Energie – Electricité	- 5 000 €

Délibération n° 33-2023
Recensement de la population - Recrutement des agents recenseurs

Conformément aux dispositions de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 et des décrets d'application s'y rapportant, il convient d'organiser ces opérations en liaison avec les services de l'INSEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour :

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la nomination de 2 agents recenseurs à qui seront confiées les opérations de recensement dans les 2 districts répartis sur l'ensemble du territoire communal du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024.

DIT que la rémunération brute de ces agents sera déterminée en fonction de la dotation forfaitaire de recensement (DFR) représentant la participation financière de l'Etat et sera prévue au BP 2024.

CONFIRME la nomination de Mme Julie CECALA - Adjoint Administratif territorial en qualité de coordonnateur communal.

Délibération n° 34-2023
Contrat à durée déterminée - Service périscolaire

Le service périscolaire, pour un fonctionnement légal, se trouve en difficulté et doit faire face à un besoin urgent de personnel.

Considérant que les besoins de ce service nécessitent le recrutement d'un personnel qualifié,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour :

DECIDE la création d'un contrat à durée déterminée, du 4 décembre 2023 au 23 février 2024, pour une durée de travail hebdomadaire de 14 heures, affecté au service périscolaire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail avec le salarié,

DIT que les crédits sont prévus.

Délibération n° 35-2023
Protection fonctionnelle - Intégration garantie contrat d'assurance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour :

ACCEPTE que Monsieur le Maire intègre la garantie « protection fonctionnelle » des élus.

Délibération n° 36-2023
Conventionnement Gestionnaire d'Accès aux Ressources (GAR)

Afin de se mettre en conformité avec les différents règlements, en particulier ceux garantissant les échanges de données personnelles, un conventionnement est proposé sans coût ajouté pour la collectivité et considérant la nécessité de conventionner,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse après avoir engagé la procédure sur la plateforme dédiée.

Délibération n° 37-2023
Avis enquête Publique - Projet éolien à Fresnois-la-Montagne

Considérant que le conseil municipal de la commune de Cutry est appelé à formuler un avis concernant l'autorisation d'exploiter sur le territoire de la commune de Fresnois-la-Montagne un parc éolien constitué de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison pour la production d'électricité sur la région Grand-Est,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour :

EMET un avis favorable au projet éolien précité.

Délibération n° 38-2023
Avenant à la convention de fonctionnement service commun instruction ADS / COMMUNE
Autorisation de signature

Considérant la nécessité de régulariser les prestations rendues pour l'année 2023 et de prévoir les modalités de fonctionnement de ce service commun d'instruction d'Autorisation des Droits des Sols (ADS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour

APPROUVE l'avenant à la convention de fonctionnement du service commun instruction mutualisée d'Autorisation des Droits des Sols (ADS) entre la commune de Cutry et l'Agglomération du Grand Longwy.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant avec le Président de l'agglomération.

Délibération n° 39-2023
Présentation des rapports d'activités et des comptes administratifs 2021 et 2022
du Grand Longwy Agglomération

Après présentation des rapports d'activités et des comptes administratifs 2021 et 2022 du Grand Longwy Agglomération par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour

APPROUVE les rapports et comptes administratifs de l'Agglomération du Grand Longwy pour les années 2021 et 2022

Fait à Cutry, le 12 décembre 2023



Le Maire

Jean HUARD